

## **CH\_VB 03-0988 39 vom 17. Dezember 2003**

Bundesverwaltung, 2003-12-17, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_03-0988\\_39\\_](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_03-0988_39_)

FR: CH\_VB 03-0988 39 du 17 décembre 2003

IT: CH\_VB 03-0988 39 del 17 dicembre 2003

### **Erwägungen**

#### **E. 39**

Arrêté fédéral concernant les projets de construction et l'acquisition de terrains et d'immeubles du secteur civil (Programme 2004 des constructions civiles) du 17 décembre 2003

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>, vu le message du Conseil fédéral du 6 juin 2003<sup>2</sup>, arrête: Art. 1 Crédit d'engagement 1 Un crédit d'engagement de 365 000 000 de francs est octroyé au Conseil fédéral sous la forme d'un crédit de programme pour les projets mentionnés en annexe. 2 Le montant de 181 300 000 de francs prévu pour les projets mentionnés au ch. 1 de l'annexe est soumis au frein aux dépenses. Art. 2 Transferts de crédits à l'intérieur du crédit d'engagement 1 Dans le cadre du montant total du crédit d'engagement de 365 000 000 de francs, le Département fédéral des finances (Office fédéral des constructions et de la logistique) peut effectuer des transferts limités entre les crédits énoncés. 2 Les crédits de paiement doivent être inscrits dans les budgets annuels. Art. 3 Disposition finale Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum. Conseil des Etats, 29 septembre 2003 Conseil national, 17 décembre 2003 Le président: Gian-Reto Plattner Le secrétaire: Christoph Lanz Le président: Max Binder Le secrétaire: Ueli Anliker

1 RS 101 2 FF 2003 4615

Programme 2004 des constructions civiles. AF

#### **E. 40**

Annexe Liste des nouveaux crédits d'ouvrage 1. Part du crédit d'engagement soumise au frein aux dépenses

Francs Transformations et nouvelle affectation du Palais du Parlement et du Palais fédéral (projet n° 2001.163) (ch. 1.1 du message) 30 000 000 Rénovation complète du bâtiment de la Bundesgasse 3 (Bernerhof) à Berne (projet n° 2001.169) (ch. 1.2 du message)

#### **E. 42**

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Arrêté fédéral concernant les projets de construction et l'acquisition de terrains et d'immeubles du secteur civil (Programme 2004 des constructions civiles) In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2004 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 01 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 13.01.2004 Date Data Seite 39-42 Page Pagina Ref. No 10 137 291 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises

par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.